

Commission sportive Activités cyclistes

15 octobre 2019

Présents : Jean-Noël LORILLOT, Yves SACLIER, Jean-Pierre REVENEAU, Patrick TAUPIN, Olivier BAILLY, Benoit FAVROLT, Christian BERTRAND, Alain ANGOT, Didier TOURRAUD, Michel POULET, Bernard MARTIN, Gérard LAVALLADE, Mickaël LAMARRE, Jean-Louis BARBEAU, Marcelin CUNIERE, Michel CARVOYEUR, Martine CHAMOIN

Excusés : Bernard ROY

Participait aux travaux : Fabrice SAUVEGRAIN

Ordre du jour :

1. Changement de catégorie	1
2. Challenge	1
3. Commission technique régional	2
4. Questions diverses.....	3
5. Calendrier des commissions sportives	3

1. Changement de catégorie

Rappel de l'article 10 : Un cycloportif estimant ne plus avoir les conditions physiques pour évoluer dans sa catégorie pourra, sur justification, demander à son responsable club une descente dans la catégorie inférieure. La décision de ce dernier sera entérinée par la commission technique départementale.

- Gérard LAVALLADE (ASC Fours)
- Pascal FLEURY (VSNM)
- Gérard BONNOTTE (VC Clamecy)
- Yves SACLIER (VC Clamecy)
- Jean-Pierre CHARLET (ASPTT Nevers)
- David TURK (Iléo 58) le changement sera accordé à compter du renouvellement de la licence FFC, pour la nouvelle saison, et sous réserve d'être en catégorie PASS D1.

2. Challenge

Jean-Louis a été sollicité sur la considération d'une crevaison comme bris de matériel. La crevaison n'est pas considérée comme bris de matériel.

Le montant du reversement sur les engagements est actuellement de 531 €. Il manque les cyclocross :

- 6/10 à Guérigny
- 12/10 à Marzy

- 8/12 à Rouy

Organisation de la remise des récompenses :

Date : 13 décembre 2019

Lieu : Marzy à 19h

Club organisateur : Club Marzy Cyclisme

Le club dispose d'un budget de 120 € pour organiser le pot.

Récompense :

- Tous les bons d'achat chez Vélo passion ont été utilisés

Est-ce que l'on garde le même type de récompense ? individuel : bon d'achat chez Vélo passion et club : bon achat libre sur justificatif.

- Nombre de récompense : 3 clubs + 7 catégories x 3 premiers = 24

Un rendez-vous avec Vélo passion pour étudier les modalités d'un partenariat est fixé au vendredi 18 octobre à 13h30 Marcelin CUNIERE sera présent avec Fabrice SAUVEGRAIN.

3. Commission technique régional

La CTR s'est réunie le 12 octobre 2019. Le compte-rendu sera diffusé prochainement

Calendrier 2020 :

- Départemental cyclocross : 9 novembre à Chiddes
- Régional cyclocross : 12 janvier à Escamps
- National cyclocross : à St Jean d'Angely
- Régional VTT : 26 ou 19 avril à Jussy
- National VTT : 30 & 31 mai dans le Tarn et Garonne
- Départemental route : 17 mai
- Régional route : 14 juin à Bierry les Belles Fontaines
- National route : Seine et Marne

Compte tenu que le National route aura lieu en Côte d'Or en 2022, il est à craindre que certains prennent une licence UFOLEP pour la seule saison 2021/2022 afin de participer à ce National au détriment des licenciés fidèles à notre fédération.

La Côte d'Or souhaiterait que l'ensemble des départements BFC décide que, pour participer au National de Côte d'Or en 2022, les prétendants à la sélection aient une licence UFOLEP depuis la saison 2019/2020.

La Côte d'Or demande donc à tous les départements BFC de soumettre ce vœu à l'avis de leur Comité Directeur.

Nous considérons que cette règle est pénalisante pour de nouveaux licenciés et qu'il est dommage de se priver de cet effet d'aubaine pour enrichir l'effectif. Notre règlement départemental prévoit déjà cette éventuelle problématique en imposant d'avoir participé à au moins 5 épreuves UFOLEP (hors épreuves qualificatives)

La CTR est composée de 2 représentants par département. Actuellement les 2 personnes mandatées pour représenter notre département sont Michel POULET et Cédric LEMAITRE. Cédric n'est plus licencié dans notre département et Michel ne souhaite plus en faire partie. Les nouveaux mandatés sont Olivier BAILLY et Marcelin CUNIERE.

4. Questions diverses

- Michel POULET : Une réclamation a été adressée suite au comportement de M. Gérard AMANT lors de l'épreuve à Marzy. Le dossier a été transmis à la commission de discipline.
- Christian BERTRAND nous fait part de la définition de supériorité manifeste de la FFC : « on entend par supériorité manifeste un coureur offensif tout au long de l'épreuve et qui manifestement se relève avant la ligne d'arrivée pour éviter de marquer des points ou alors abandonne sans raison ».

5. Calendrier des commissions sportives

- 23 janvier
- 16 avril
- 18 juin
- 15 octobre